

**ARRETE DU MAIRE**

n° ARR2023/327

**REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DE  
L'OFFICE DU TOURISME DU CHINAILLON DURANT LES  
SAISONS ETES ET HIVERS**

Le Maire de la Commune du Grand-Bornand,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre les mesures propres à assurer l'organisation des manifestations et spectacles, la sécurité de ses usagers, ainsi que la commodité et la sécurité du stationnement sur la commune du Grand-Bornand pour la fermeture d'une partie du parking de l'office de tourisme du Chinaillon durant toutes les saisons hivernales et estivales ;

**A R R E T E****ARTICLE 1**

Durant toutes les saisons d'été et d'hiver le stationnement sera interdit sur la « place des animations » sur le parking devant l'office du tourisme du Chinaillon (en vert sur le plan) lorsque des événements y seront organisés par l'office du tourisme ou la mairie.

**ARTICLE 2**

La signalisation au droit et aux abords de la manifestation est mise en place, maintenue en permanence en bon état et enlevée à la fin de la manifestation, par les services municipaux qui en assurent le contrôle.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté fait l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

**ARTICLE 4**

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Grenoble - 2 place de Verdun BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

## **ARTICLE 5**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la directrice des services du Grand-Bornand,
- Monsieur le directeur du centre technique du Grand-Bornand,
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Thônes,
- Monsieur le responsable du centre de secours du Grand-Bornand,
- Monsieur le responsable du service de Police Municipale,
- Madame la directrice de la SAEM LE Grand-Bornand Tourisme.

Fait au Grand-Bornand, le 16 décembre 2023

Le Maire  
André PERRILLAT-AMEDE

